

## Préambule

La société Lamy Expertise SAS, filiale de la société LAMY Group, est un cabinet d'expertise qui propose à ses Clients, professionnels comme consommateurs, des Prestations d'expertise, d'audit et de conseil en immobilier et bâtiments.

Les présentes Conditions Générales sont découpées en deux parties :

- Une première partie « Conditions Générales applicables à toutes les Prestations » qui conditionne la relation contractuelle entre le Prestataire et le Client pour toutes les Prestations commandées,
- Des « Conditions Spécifiques » à la Prestation commandée par le Client qui l'informent sur les caractéristiques essentielles de la Prestation concernée, les modalités de réalisation de cette Prestation, le mode de calcul du prix et les options pouvant être souscrites.

Les deux parties forment un seul et même document dénommées « Conditions Générales de vente », applicables de plein droit à tout achat de Prestation proposée par le Prestataire au Client.

L'attention du Client est attirée sur le fait que certaines dispositions diffèrent selon qu'il ait contracté le Contrat en qualité de consommateur ou professionnel.

## Définitions

Dans les présentes Conditions Générales, les termes suivants auront les significations ci-dessous :

- « Prestation(s) » désigne(nt) le(s) service(s) proposé(s) à la vente par le Prestataire au Client,
- « Prestataire » désigne la société Lamy Expertise et les personnes physiques ou morales qu'elle mandate pour réaliser une partie de la Prestation commandée par le Client,
- « Client » désigne la personne physique, ayant qualité de consommateur au sens du Code de la consommation, ou la personne morale, ayant la qualité de professionnel en fonction de sa qualité au moment de la conclusion du Contrat,
- « Devis » désigne l'offre de Prestation de services émise par le Prestataire au Client,

- « Commande » désigne la demande de réalisation d'une Prestation par le Client au Prestataire,
- « Contrat » désigne les documents entrant dans la relation contractuelle entre le Prestataire et le Client, à savoir le Devis signé mentionnant les caractéristiques de la Prestation, son prix et les Conditions Particulières, les présentes Conditions Générales acceptées, et tout autre document indiqué comme ayant valeur contractuelle par le Prestataire,
- « Livrable » désigne le rapport d'expertise, d'audit ou de conseil, ou tout autre document assimilé envoyé au Client par le Prestataire en fin de Prestation
- « Site internet » désigne le site internet [www.lamy-expertise.fr](http://www.lamy-expertise.fr) et les autres sites associés, reliés à celui-ci.

## PARTIE 1 : CONDITIONS GENERALES APPLICABLES A TOUTES LES PRESTATIONS

### Article 1 – Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales s'appliquent de plein droit à tout achat de Prestation proposée par le Prestataire au Client.

Toute Commande implique l'adhésion sans réserve aux présentes Conditions Générales de vente qui prévalent sur toutes autres Conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le Prestataire.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de vente et les avoir acceptées avant la passation de sa Commande.

### Article 2 – Informations précontractuelles

Préalablement à la passation de la Commande et la conclusion du Contrat, ces Conditions Générales de vente sont communiquées au Client.  
Le Client reconnaît les avoir reçues.

### 2.1 - Identification du vendeur

SAS LAMY EXPERTISE  
Filiale de LAMY GROUP  
Siège social : 12 rue Jean Elysée Dupuy 69140 Champagne au Mont d'Or

RCS de Lyon - 323 903 328  
N°TVA : FR80323903328  
Téléphone : 01.82.83.77.10  
Mail : [contact@expertise-lamy.fr](mailto:contact@expertise-lamy.fr)

## 2.2 - Modalités de paiement

Les modalités de paiement sont prévues dans la présente partie « Conditions Générales applicables à toutes les Prestations ».

Lorsque le Client a qualité de consommateur il se référera à l'article 4.2.1.

Lorsque le Client a qualité de professionnel il se référera à l'article 4.2.2.

## 2.3 – Modalités d'exercice du droit de rétractation et ses dérogations

Les modalités d'exercice du droit de rétractation et ses dérogations sont prévues dans la présente partie « Conditions Générales applicables à toutes les Prestations ».

Lorsque le Client a qualité de consommateur il se référera à l'article 6.2.

Comme indiqué à l'article 6.1, lorsque le Client a qualité de professionnel ce dernier ne dispose pas de droit de rétractation.

## 2.4 - Possibilité de recourir à un médiateur de la consommation :

La possibilité de recourir à un médiateur de la consommation est prévue dans la présente partie « Conditions Générales applicables à toutes les Prestations », et ne s'applique qu'au Client ayant contracté en qualité de consommateur.

## 2.5 – Caractéristiques essentielles, modalités d'exécution, mode de calcul du prix, délais d'exécution de la Prestation

Les « Conditions Spécifiques » relatives à la Prestation commandée par le Client contiennent les informations suivantes :

- Les caractéristiques essentielles de la Prestation
- Les modalités d'exécution du Contrat
- Le mode de calcul du prix de la Prestation

- La date ou le délai auquel le vendeur s'engage à exécuter le service

### Article 3 – Processus de Commande

Le Client peut passer sa Commande soit par l'intermédiaire du Prestataire (Vente à Distance), soit directement sur les boutiques en ligne mises en place le(s) Site(s) internet(s) du Prestataire (E-commerce).

#### 3.1 - Dispositions applicables à la vente à distance

##### 3.1.1 Contact par le Prestataire ou demande du Client

Le Client peut solliciter les services du Prestataire par téléphone, courrier, e-mail, ou par un formulaire de contact sur le(s) Site(s) du Prestataire.

Le Client autorise ainsi le Prestataire à utiliser et conserver ses données d'une part pour prendre contact avec lui afin de finaliser la Commande et d'autre part à des fins commerciales.

Le Prestataire s'engage à utiliser et conserver les données personnelles du Client conformément à ses engagements prévus à l'article 10 "Traitement des données personnelles" des présentes Conditions Générales de Vente.

##### 3.1.2 Entretien téléphonique

En principe, toute Commande est précédée d'un entretien téléphonique entre le Client et le Prestataire, afin de cibler les besoins du Client et lui proposer la ou les Prestation(s) adéquate(s).

L'entretien téléphonique peut intervenir postérieurement à la réalisation par le Client d'un Devis sur le générateur de Devis en ligne, lorsqu'il souhaite finaliser sa Commande par téléphone avec le Prestataire.

A titre indicatif, le Prestataire émet et reçoit les appels des Clients sur la période de service suivante : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h00, à l'exception des jours fériés.

##### 3.1.3 Émission d'un Devis

Compte-tenu de la nature des Prestations proposées par le Prestataire, le prix de la Prestation ne peut être raisonnablement calculé à l'avance. Un Devis détaillé est donc transmis au Client avant la passation de sa Commande pour acceptation.

Le Devis est établi soit par le Prestataire après entretien téléphonique avec le Client, soit par le Client lui-même par l'intermédiaire d'un générateur de Devis en ligne.

Le Devis est établi sur la base des informations déclarées par le Client au Prestataire.

Le Devis contient les informations suivantes :

- Les informations déclarées par le Client au Prestataire,
- Le calcul du prix de la Prestation commandée,
- Les diligences comprises dans la Prestation,
- Les options souscrites,
- Les Conditions Particulières,

Le Client déclare avoir obtenu de la part du Prestataire toutes les informations quant aux Prestations proposées, leurs caractéristiques, leurs performances et limites. Le Client déclare que les Prestations commandées correspondent bien à ses besoins.

##### 3.1.4 Acceptation du Devis et formation du contrat

Le Devis ainsi que les présentes Conditions Générales de Vente sont adressés au Client par courrier, e-mail ou via la plateforme en ligne pour recueillir son acceptation.

Sauf accord exprès entre les parties ou conditions particulières, les Devis établis par le prestataire ont une durée de validité de 2 mois à compter de la date de leur établissement.

A défaut d'acceptation dans les conditions prévues au présent article, et sauf accord de prolongation exprès entre les Parties, le Devis devient caduc, de plein droit et sans sommation, à l'expiration dudit délai de 2 mois. Ce délai de 2 mois pourra être raccourci pour répondre aux conditions d'une remise exceptionnelle, à une offre commerciale

spécifique ou à tout autre élément contractuel discuté entre le Client et le Prestataire.

**3.1.4.1 - Acceptation et retour des documents contractuels par courrier**

Pour confirmer sa Commande de manière ferme et définitive le Client pourra retourner au prestataire par courrier postal, le Devis avec la mention manuscrite « Bon pour accord », la date et sa signature, ainsi que les présentes Conditions Générales de Vente signées et paraphées.

Le contrat est formé dès réception desdits documents par le Prestataire.

**3.1.4.2 - Acceptation et retour des documents contractuels par e-mail**

Pour confirmer sa Commande de manière ferme et définitive le Client peut retourner au prestataire par e-mail, le Devis scanné avec la mention manuscrite « Bon pour accord », la date et sa signature, ainsi que les présentes Conditions Générales de vente scannées, avec sa signature et paraphe manuscrites.

Le contrat est formé dès réception desdits documents par le Prestataire.

**3.1.4.3 Acceptation des documents contractuels via la plateforme en ligne (ou data room)**

Pour confirmer sa Commande de manière ferme et définitive le Client après avoir pris connaissance du Devis coche la case « Bon pour accord », et après avoir pris connaissance des Conditions Générales de vente, coche la case « Je reconnais avoir pris connaissance et accepte les présentes Conditions Générales de vente ».

Un e-mail de confirmation est adressé au Client avec en pièces jointes les documents contractuels.

**3.2 - Dispositions applicables au e-commerce**

**3.2.1 Passation de Commande**

***3.2.1.1 Prestations intangibles***

Pour acheter une Prestation sur la Boutique en Ligne du Site internet du Prestataire, le Client dispose de deux parcours possibles : soit il ajoute la ou les Prestations à son panier et finalise sa Commande ultérieurement dans l'onglet "Panier", soit il achète la Prestation immédiatement.

Le Client pourra retrouver dans son panier la ou les Prestation(s) qu'il souhaite acheter et pourra finaliser sa Commande en cliquant sur le bouton "Finaliser votre Commande".

***3.2.1.2 Prestations sur mesure***

Le Client peut aussi utiliser le générateur de Devis mis à sa disposition sur le Site pour éditer une offre de Prestation adaptée à ses besoins.

Pour générer un Devis via le générateur de Devis le Client répond à un ensemble de questions permettant l'édition de la Prestation adaptée.

Le Client peut joindre le Prestataire par téléphone, chat, e-mail pour toute question relative aux informations à compléter sur le générateur de Devis.

Un Devis qui constitue l'offre de Prestation est affiché à l'écran du Client.

Pour confirmer et finaliser sa Commande le Client clique sur le bouton 'Confirmer et finaliser ma Commande'.

**3.2.2 Confirmation de Commande**

Le Client est ensuite redirigé vers une page où il renseigne, s'il n'est pas titulaire d'un compte Client :

- Son adresse e-mail ou numéro de téléphone portable,
- La dénomination sociale de l'entreprise,

- Le nom et prénom du souscripteur de Commande,
- L'adresse complète de l'établissement souscripteur,
- Un numéro de téléphone valide pour que le Prestataire puisse contacter le Client à propos de sa Commande.

Dans l'hypothèse où le Client serait d'ores et déjà titulaire d'un compte Client, ce dernier peut ouvrir une session dédiée. Les informations renseignées dans son compte Client sont automatiquement appliquées à la Commande.

Le Client s'engage à vérifier les informations contenues sur son compte Client et à les modifier si nécessaires avant toute passation de Commande.

Pour finaliser sa Commande le Client clique en bas de page sur le bouton "Continuer vers le paiement".

En cliquant sur le bouton "Continuer vers le paiement" le Client accepte de terminer sa Commande, reconnaît devoir payer celle-ci et accepte les présentes Conditions Générales de vente.

Le paiement est effectué comme indiqué à l'article 4 "Paiement" de la première partie des Conditions Générales de vente.

Un mail récapitulatif de Commande ainsi qu'un justificatif de paiement lui est adressé sur l'e-mail renseigné au moment de la passation de Commande.

Le Prestataire s'engage à recontacter le Client dans les meilleurs délais pour exécuter la Prestation selon les modalités prévues dans la deuxième partie des présentes Conditions Générales de vente.

**3.3 - Modification de Commande**

Si le Client souhaite modifier sa Commande, ce dernier s'engage à contacter dans les meilleurs délais le Prestataire pour formuler sa demande de modification.

Ce dernier peut contacter le Prestataire :

- Via le formulaire de contact présent sur le Site du Prestataire,
- Par téléphone,
- Par e-mail,
- Par l'intermédiaire du chat mis en place sur le Site du Prestataire.

Toute modification de la Commande par le Client, après confirmation de celle-ci, est soumise à l'acceptation du Prestataire et pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire.

Dans cette dernière hypothèse un Devis complémentaire est édité et soumis à l'acceptation du Client selon le processus de Commande décrit au présent article.

En tout état de cause, le mail de confirmation de modification de Commande adressé par le Prestataire au Client vaut avenant au Contrat.

Peut constituer une modification de Commande :

- La demande expresse du Client de modifier la Prestation achetée (modalités de réalisation, diligences à réaliser, délai à respecter),
- L'envoi de documents complémentaires par le Client au Prestataire dont le volume ou la complexité demande une étude approfondie par le Prestataire,
- Le fait de porter à la connaissance du Prestataire des éléments nouveaux de nature à modifier les diligences à entreprendre par le Prestataire.

#### Article 4 – Paiement

Les Prestations de services sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la Commande, selon le Devis préalable établi par le Prestataire et accepté par le Client, comme indiqué à l'article 3 « Processus de Commande ».

Les tarifs s'entendent hors taxes, la taxe sur la valeur ajoutée étant facturée en sus.

Le Paiement de la Prestation est dû par le Client dès l'acceptation du Devis et des Conditions Générales de vente.  
Le présent contrat est soumis au droit français, quelle que soit la nationalité des parties.

Selon l'Article 259 A du Code Général des Impôts, la prestation est assujettie à TVA au taux de 20 % quelle que soit la nationalité ou la fiscalité propre au client, pour toutes les prestations de services se rattachant à un bien immeuble situé en France, y compris les prestations d'experts et d'agents immobiliers.

#### 4.1 - Moyens de paiement

Sauf Conditions Particulières, le Client pourra régler les factures correspondant à la Prestation commandée :

- Par virement bancaire,
- Par chèque,
- Par CB, via un lien de paiement en ligne.

#### 4.2 - Modalités de paiement

##### 4.2.1 Le Client a qualité de consommateur

Sauf Conditions Particulières, le Paiement de la Prestation s'effectue en intégralité au moment de la confirmation de Commande.

##### 4.2.2 Le Client a qualité de professionnel

Sauf Conditions Particulières, Le Paiement de la Prestation est dû par le Client dès l'acceptation du Devis et des Conditions Générales de vente.

La Prestation est payée par le Client selon les modalités suivantes :

- 50% du prix de la Prestation TTC à la Commande ;
- 50% du prix restant avant la délivrance du Livrable au Client.

Le Prestataire averti le Client par e-mail que son Livrable est prêt à lui être délivré et l'invite à régler le solde de sa Commande.

Le Prestataire s'engage à réception du paiement à lui délivrer le Livrable dans un délai maximal de 48h.

#### 4.3 - Facilités de paiement

Lorsque le paiement est intégral au moment de la Commande, le règlement des Prestations de services peut s'effectuer en 3 fois sans frais, par chèque ou carte bancaire, l'ensemble de l'opération de paiement devant impérativement s'inscrire dans une durée inférieure ou égale à 90 jours.

#### 4.4 Paiement par CB

Le Client a la possibilité de procéder au règlement de la Prestation par carte bancaire soit en communiquant ses coordonnées bancaires au Prestataire soit via le site de paiement en ligne proposé par le Prestataire.

Le Site de paiement en ligne fait l'objet d'un système de sécurisation du paiement de type SSL :

- Authentification du commerçant émetteur de la demande de paiement,
- Confidentialité des données échangées entre le Client et le serveur de paiement de la banque (numéro et date de validité de la carte bancaire, saisie du cryptogramme visuel),
- Saisie directe des coordonnées de carte bancaire sur le site sécurisé de la banque, garantissant que le Prestataire n'aura pas connaissance des informations concernant ce mode de paiement.

Le Site de paiement en ligne fait également l'objet de système de sécurisation 3-D Secure. Pour une carte Visa, 3-D Secure est également appelé "Verified by Visa", et pour une MasterCard, il est appelé "MasterCard SecureCode".

#### 4.5 - Factures

Le Client accepte que sa facture d'achat lui soit transmise sous format électronique.

## Article 5 – Retard, incidents et défaut de paiement

Tout retard de paiement ou défaut de paiement entraînera de plein droit :

- L'exigibilité immédiate de toutes sommes restants dues,
- Le calcul et le paiement d'une pénalité de retard égale à 3 fois le taux d'intérêt légal
- Le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros au titre des frais de recouvrement

En cas de défaut de paiement, le Prestataire se réserve le droit de suspendre la Prestation et / ou la délivrance d'un éventuel Livrable. Le contrat pourra être résolu de plein droit en cas de défaut de paiement, après mise en demeure restée infructueuse.

Afin de lutter contre la fraude aux moyens de paiement, le Prestataire peut être amené à contacter le Client par tous moyens en vue d'authentifier les données de la transaction, et pourra le cas échéant, demander des pièces justificatives (Pièces d'identité et RIB, Chèque annulé, etc...)

En l'absence de transmission des justificatifs demandés, le Prestataire pourra demander au Client de payer sa Commande par un moyen alternatif de règlement. Le délai de transmission au Prestataire des pièces sollicitées ainsi que leur délai de traitement peuvent décaler d'autant la validation ainsi que la réalisation de la Prestation commandée.

## Article 6 – Droit de rétractation

### 6.1 – Le Client a qualité de professionnel

Le contrat est formé dès acceptation du Client portée à la connaissance du Prestataire, et engage les parties de manière ferme et définitive.

Aucun droit de rétractation n'est accordé au Client ayant qualité de professionnel.

### 6.2 – Le Client a qualité de consommateur

En qualité de consommateur et conformément aux dispositions légales en vigueur le Client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours francs à compter de son acceptation sur la Commande porté à la connaissance du Prestataire.

Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Lorsque le Client bénéficie du droit de rétractation, il est exercé par l'envoi du formulaire de rétractation, détachable à l'annexe n°2 des présentes Conditions Générales de vente.

Le Client peut également envoyer une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée au siège social du Prestataire, ayant ce seul objet et indiquant le numéro de Devis concerné en référence.

### 6.3 – La Prestation est réalisée dans un délai inférieur à 14 jours sur demande expresse du Client

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, le Client ne bénéficie pas du droit de rétractation lorsque la fourniture de la Prestation de service est pleinement exécutée avant la fin du délai de rétractation.

L'exécution de la Prestation ne peut commencer qu'après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès de son droit de rétractation.

L'acceptation par le Client du Devis mentionnant « *Conformément aux dispositions du Code de la consommation, le Client souhaite que la Prestation soit pleinement exécutée avant la fin du délai de rétractation de 14 jours. En conséquence, il y renonce expressément.* » suffit à démontrer l'acceptation du Client et le renoncement de ce dernier à se prévaloir du droit de rétractation.

### 6.4 La Prestation a commencé à être exécutée avant l'expiration du délai de 14 jours calendaires à la demande expresse du Client

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, si le Client souhaite et valide que l'exécution de la Prestation de services commence avant la fin du délai de rétractation, le Prestataire recueille sa demande expresse par tout moyen.

L'acceptation par le Client du Devis mentionnant « *Conformément aux dispositions du Code de la consommation, le Client souhaite que la Prestation commence avant la fin du délai de rétractation de 14 jours. En conséquence, il y renonce expressément.* » suffit à démontrer l'acceptation du Client et le renoncement de ce dernier à se prévaloir du droit de rétractation.

Dans l'hypothèse où l'acceptation du Client n'a pas été recueillie expressément dans le Devis, le Prestataire peut le recueillir postérieurement par tout moyen.

## Article 7 – Réclamations et rectifications

Le Client peut présenter ses réclamations par écrit, au travers d'un formulaire web à l'adresse <http://bit.ly/17Y1fFB> ou par lettre recommandée avec accusé de réception, ayant ce seul objet, au service Missions à l'adresse du siège social.

Toute réclamation doit être présentée dans un délai de 10 jours à compter de la délivrance du Livrable.

Le Client indique via ce formulaire, ou dans sa lettre de réclamation, son identité et ses coordonnées postales électroniques et téléphoniques. Il indique en outre le numéro de Devis ou de facture concerné.

Pour des raisons de traçabilité, aucune remarque formulée par un autre canal, en particulier téléphone, ne sera prise en compte par le Prestataire.

Le Prestataire s'engage à satisfaire à sa demande ou lui adresser une réponse dans un délai compris entre 2 et 30 jours en fonction de la complexité de sa demande.

Le Prestataire apportera les rectifications ou modifications nécessaires, sous réserve que cela ne dénature ni la réalité, ni les faits, ni l'esprit, ni les conclusions du Livrable.

Le Prestataire s'engage à respecter dans la mesure du possible les Conditions Particulières de délais contractualisées avec le Client.

## Article 8 – Engagements des parties

### 8.1 - Engagements du Client

Lorsqu'une visite est prévue, dans la mesure du possible, le Client s'engage à fournir les documents sollicités par le Prestataire avant la réalisation de la visite.

Le Client s'engage à fournir toutes les informations dont il a connaissance permettant la réalisation de la Prestation. Le Client s'engage à fournir des informations justes et sincères et s'engage à prévenir le Prestataire de tout changement concernant les données fournies et sera seul responsable des éventuels dysfonctionnements qui pourraient résulter d'informations erronées.

### 8.2 Engagements du Prestataire

Le Prestataire s'engage à ne pas divulguer les données personnelles du Client récoltées auprès du Client et lors de la visite du bien lorsqu'elle est prévue (coordonnées postales et téléphonique, photos, relevés d'information du bien...).

Le Prestataire s'engage à mettre tout en œuvre pour réaliser dans les délais un Livrable conforme aux attentes contractualisées avec le Client.

### 8.3 Intervention sur site

#### 8.3.1 Planification de la visite

Le Prestataire propose une date et une heure de visite du bien au Client dans un délai raisonnable à compter de la réception de l'acceptation du Client.

Les jours et heures de visite proposés par le Prestataire au Client le sont en fonction de ses disponibilités, des conditions météorologiques, et des heures d'ensoleillement ayant un impact sur les modalités de réalisation de la visite.

Sauf conditions particulières ou accord exprès des parties, la visite du bien est planifiée dans un délai de 4 semaines à compter de la réception de l'acceptation du Client par le Prestataire.

En cas d'indisponibilité du Client aux jours et heures proposés, le délai de 4 semaines ci-dessus mentionné peut-être prorogé avec l'accord des Parties.

En cas d'impossibilité de planifier une visite dans les délais convenus, le Prestataire aura la possibilité de résilier le Contrat.

#### 8.3.2 Modalités de réalisation de la visite

Sauf Conditions Particulières, le bien ne sera visité qu'une seule fois. Pour certaines missions, appelées Expertises documentaires, aucun déplacement sur site ne sera mis en place.

La visite consiste en un déplacement unique pour constater visuellement les dommages affectant le bien, faire des photos et/ou des films du bien et des désordres et procéder si nécessaire à des relevés et mesures à l'aide d'appareillage léger (déetecteurs de métaux, jauge, mètre laser, testeur d'humidité...).

Le prestataire peut décider d'envoyer un partenaire pour réaliser la mission sur site.

Le prestataire peut également décider de faire intervenir un partenaire pour réaliser des investigations spécifiques (recherches de fuites, expertise toiture par drones, investigations de réseaux, pose de jauge, ...).

La visite porte sur les parties visibles du bien, dans des conditions normales d'accessibilité et de sécurité.

Le Prestataire ne saurait être tenu de louer et mettre en place des moyens d'accès spécifiques, le cas échéant nécessaires (échelles, échafaudages, nacelles...) pour accéder à des parties non visibles et/ou non accessibles du bien.

La visite porte sur les éléments intérieurs et extérieurs du bien sans destruction, ni dégradation, ni utilisation de dispositif

particulier.

Un reportage photographique ou vidéo est réalisé au cours de la visite pour permettre la rédaction et l'illustration des livrables. Le Client autorise le Prestataire à photographier ou filmer le bien concerné et à conserver les clichés et films afin de réaliser la Prestation.

Sauf conditions particulières définies lors de la contractualisation, les observations faites durant l'intervention sur site et les conclusions ou recommandations qui pourraient en découler ne seront pas évoquées lors de cette même intervention.

Au cours de cette visite, si le risque pour le bâtiment et / ou la sécurité de occupants semblent alarmants, le Prestataire pourra préconiser les mesures conservatoires, de principe, à prendre d'urgence.

#### 8.3.3 Visite supplémentaire

Si pour une raison indépendante de la volonté du Prestataire, le bien ne peut être examiné en totalité ou partiellement lors de la visite et qu'une visite supplémentaire est nécessaire, des frais de déplacements en sus de ceux prévus dans le forfait pourront être facturés au Client.

Sans pouvoir être considérée comme une liste exhaustive, constitue une raison indépendante de la volonté du Prestataire :

- Le fait que les lieux soient totalement ou partiellement inaccessibles ;
- L'omission ou le refus du Client de faire visiter une partie ou la totalité du bien ;

Toutefois, si une ou plusieurs visites supplémentaires apparaissent nécessaires en raison d'un événement imputable au Prestataire (omission de relever une information visible et accessible, perte de données...), celle(s)-ci sera(ont) réalisée(s) sans facturation complémentaire au Client.

En tout état de cause, en l'absence d'accord du Client sur les visites complémentaires, la Prestation sera rendue en l'état et

réputée pleinement accomplie.

#### Article 9 – Garanties et responsabilité

Le Prestataire garantit au Client la bonne exécution des Prestations commandées et s'engage à y apporter les soins et diligences nécessaires. Il est lié par une obligation de moyens.

Le Prestataire ne garantit pas l'aptitude de la Prestation à répondre à des besoins ou objectifs spécifiques du Client qui n'auraient pas été contractualisés.

Le Prestataire garantit au Client la conformité de la Prestation à la Commande. A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client dans un délai de 10 jours à compter de la fourniture des Prestations, celles-ci seront réputées conformes à la Commande.

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du contrat ayant pour cause :

- La faute du Client ;
- Un cas de force majeure (article 9 « Force majeure »).

Peut-être considéré comme faute du Client :

- Le fait de ne pas transmettre au Prestataire les documents nécessaires à l'exécution de la Prestation ;
- Le fait de ne pas porter à la connaissance du Prestataire les éléments de fait de nature à modifier l'étendue et les modalités de réalisation de la Prestation.

#### Article 10 – Force majeure

Le Prestataire ne sera dispensé, temporairement ou définitivement, selon le cas, de son obligation d'exécuter la Prestation qu'en cas de force majeure (selon art. 1148 du Code Civil).

Si la situation de force majeure est définitive, ou empêche l'exécution de la Prestation pendant une durée supérieure à trois mois, chacune des Parties aura, de plein droit, la faculté de résilier le Contrat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Le contrat sera résilié à la date de

première présentation de la lettre et les honoraires perçus d'avance par le Prestataire au Client.

Si la situation de force majeure est temporaire, les délais d'exécution de la Prestation seront suspendus tant que la situation de force majeure durera.

Ni l'inexécution ni le retard d'exécution de la Prestation consécutif à un cas de force majeure n'ouvrira droit à réparation des préjudices qui en résulteraient pour le Client.

#### Article 11 - Résiliation

La relation contractuelle entre le Client et le Prestataire étant à durée déterminée, il ne pourra être résilié avant l'arrivée du terme prévu.

Toutefois, le Client et le Prestataire pourront décider d'un commun accord de rompre la relation contractuelle avant son terme.

Dans l'hypothèse où le contrat serait résilié avant son terme, le Client ne pourra se substituer au paiement des diligences accomplies par le Prestataire.

Le paiement des diligences dépend de l'état d'avancement de la mission et doit être considéré comme suit :

- Si la mission n'a pas été facturée, le remboursement intégral de la mission pourra se faire ;
- Si la mission a été facturée (envoi de la facture d'acompte ou acquittée) mais la planification est en attente par manque d'informations essentielles du client pour la réalisation de la mission et/ou de la disponibilité du client, depuis au moins 12 jours ouvrés au moment de l'annulation, un montant forfaitaire équivalent à 20% du montant total TTC de la mission sera retenu ;
- Si la mission a été facturée (envoi de la facture d'acompte ou acquittée) et planifiée (envoi d'un mail de validation de la date d'expertise) et annulée par le Client jusqu'à 24h avant le rendez-vous d'expertise, un montant forfaitaire représentant un tiers (1/3) du montant total TTC de la mission sera retenu.
- Si la mission est annulée moins de 24h avant la date planifiée du passage de l'expert ou après le passage de l'expert, aucun remboursement

ne sera envisageable. Le solde de la mission sera donc demandé.

#### Article 12 – Traitement des données personnelles

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (dite « loi Informatique et Libertés ») et au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD »), des données à caractère personnel concernant les Clients et Utilisateurs font l'objet d'un traitement informatique par le Prestataire en qualité de responsable de traitement pour notamment :

- Effectuer des opérations relatives à la gestion des relations commerciales dans le cadre de la fourniture de Prestations de services ;
- Permettre l'accès aux Services en ligne ;
- Faciliter l'identification des Clients ;
- Informer les Clients de toute modification apportée aux produits et services du Prestataire ;
- Afin d'améliorer les Prestations proposées par le Prestataire ;
- Mener des actions de prospection, des analyses statistiques ou comportementales.

Ces données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités rappelées ci-dessus.

Toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de ses données personnelles ou une limitation de leur traitement, du droit d'opposition au traitement de ses données pour des motifs légitimes et du droit de retirer son consentement à tout moment. Enfin, chacun dispose du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle et de définir des directives relatives au sort de ses données personnelles après sa mort.

Ces droits peuvent être exercés par courriel à l'adresse dédiée : mail à l'adresse [cil@expertise-lamy.fr](mailto:cil@expertise-lamy.fr) ou par courrier à Service Client RGPD, Lamy Expertise, 12 Rue Jean Elysée Dupuy 69410 Champagne au Mont d'Or.

### **Article 13 – Assurances**

Le Client est informé de ce que, à la date de conclusion du présent contrat, LAMY Expertise SAS - 12 rue Jean Elysée Dupuy – 69410 Champagne au Mont d'Or, a souscrit une police d'assurance de Responsabilité Civile Professionnelle auprès de la société MMA IARD Assurances, par délégation, dont le siège social est situé 14 Boulevard Marieet Alexandre Oyon, 72030 Le Mans CEDEX 9, sous le n° 148 398 701 garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle au titre des missions qui lui sont confiées en matière d'Expertises Judiciaires et Extra Judiciaires.

leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le vendeur et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les Conditions de droit commun.

### **Article 14 – Propriété intellectuelle**

Le Contrat n'empêtre ni cession ni concession au Client d'un quelconque droit de propriété intellectuelle, notamment sur le rapport. Toute diffusion publique du rapport d'expertise, totale ou partielle, est interdite.

### **Article 15 – Nullité partielle**

Si une ou plusieurs clauses du Contrat devait(ent) être annulée(s), les dispositions subsistantes du Contrat continuerait à s'imposer aux Parties, à moins que l'une d'entre elles ne démontre que, en l'absence de la ou des clauses annulée(s), elle n'aurait pas contracté.

### **Article 16 – Litiges**

Les Conditions Générales de vente sont soumises aux dispositions de la loi française.

En cas de litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution des présentes Conditions Générales de vente, le Client peut recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes Conditions Générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité,

**Relevé d'identité bancaire (RIB) de LAMY Expertise****COORDONNEES BANCAIRES****Crédit Agricole Centre-Est**

49 avenue République  
69370 Saint Didier au Mont d'Or

**RIB**

BANQUE	GUICHET	N° COMPTE	CLE
17806	00599	19932909000	25

**IBAN / International Bank Account Number**

FR76	1780	6005	9919	9329	0900	025
------	------	------	------	------	------	-----

**BIC - Bank Identification Code****AGRIFRPP878**